

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 4663

présenté par
M. Mazars

ARTICLE 10

Rédiger ainsi l'alinéa 24 :

« La structure de conseil et d'accompagnement choisie par le porteur de projet doit, conjointement avec un centre de formation professionnelle agréé par le ministre chargé de l'agriculture, lui proposer un parcours de formation en vue de lui permettre d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires à la mise en œuvre de son projet professionnel ou de son projet de cession d'exploitation. La conception et la mise à disposition auprès de l'intéressé de ce parcours de formation sont assurées conjointement par la structure agréé et le centre de formation professionnelle agréé tel que désigné à cette fin par le ministre chargé de l'agriculture pour le département en cause. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les formations préparatoires à l'installation ou à la transmission sont un des gages de la réussite des projets professionnels. Il est primordial qu'un temps d'échanges et de réflexion à ce sujet soit pris, et ce qu'il s'agisse d'un accompagnement à l'installation ou d'un accompagnement à la transmission.

L'acquisition des compétences nécessaires fait partie intégrante de cette préparation, essentielle pour contrer les nombreuses situations d'échec rencontrées par les porteurs de projets.

En outre, au regard de l'âge des porteurs de projet tant dans le cadre d'une transmission que d'une installation, les renvoyer vers des établissements dont le cœur de métier est la formation initiale apparaît comme inopportun. Le positionnement de formateurs, lesquels sont en prise directe avec la réalité du monde agricole local, se révèle plus adapté pour un appui à la conception du projet professionnel.

Le présent amendement vise à consacrer un "accompagnement par la formation" et s'appuie sur l'expérience et l'expertise acquises par les Jeunes Agriculteurs en la matière.